

Projet éolien des Retavernes

Lettre d'information n°3

Commune de Saint-Pierre-des-Jonquières | Janvier 2025

Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette année 2025.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien des Retavernes a été finalisé fin décembre 2024! Celui-ci est maintenant entre les mains des services instructeurs de la Préfecture de Seine-Maritime, qui vont en vérifier la conformité et la recevabilité.

La présente lettre revient brièvement sur les éléments principaux du projet éolien et énonce le planning prévisionnel pour les prochaines étapes.

Le déroulement efficace et qualitatif du projet l'a été en grande partie grâce à vous, acteurs du territoire : élus, agriculteurs, riverains venus échanger lors des permanences d'information. Un grand merci pour votre collaboration qui permet de proposer un projet cohérent avec les enjeux locaux et qui contribue à la transition énergétique !

Nous reviendrons vers vous très prochainement avec les modalités de la consultation publique.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et à bientôt !



Aurélien Parent
Chef de projets éoliens
RWE Renouvelables France
aurelien.parent@rwe.com

Suivez les actualités du projet éolien sur son site Internet dédié :

<https://saintpierredesjonquieres.projet-eolien.com/>

Les chiffres clés du projet



4
éoliennes

Le projet sera finalement composé de 4 éoliennes de 185 mètres de hauteur en bout de pale.



6.6
MW

La puissance unitaire maximale des éoliennes sera de 6.6 MW ; soit 26.4 MW de puissance totale maximale.



27 000
habitants

Un parc éolien de 4 éoliennes de 6.6MW pourrait produire l'équivalent de la consommation annuelle électrique (tous usages domestiques) de 27 000 habitants.
(sources ADEME, CRE, INSEE)

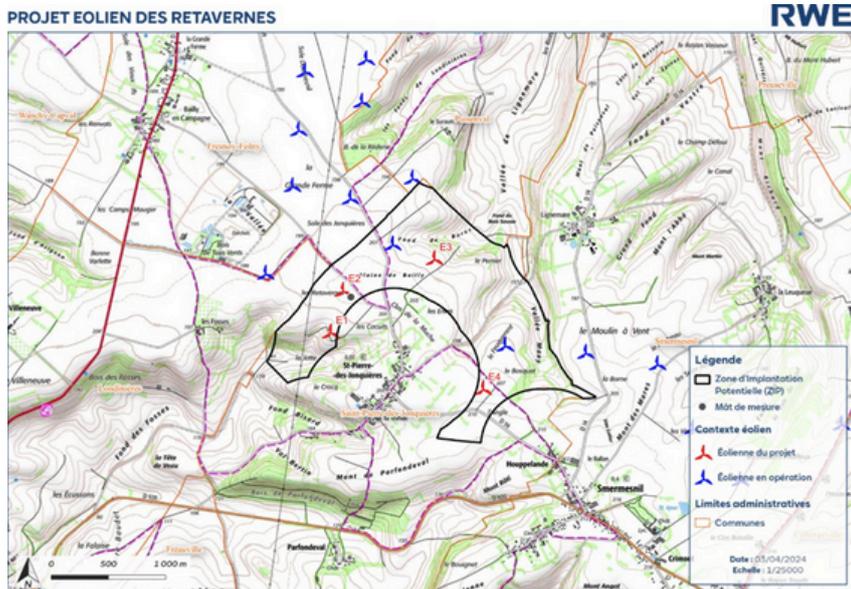
Les principaux éléments du projet

 **578 m** C'est la distance entre le bourg de Saint-Pierre-des-Jonquières et E4.

 **77.5 m** C'est la taille maximale des pales des éoliennes du projet.

 **30 m** C'est la distance minimale entre le bas de pale et le sol (garde au sol).

 **1,84 ha** C'est l'emprise totale au sol du parc éolien sur les parcelles agricoles d'implantation.



Les 4 éoliennes généreront des retombées fiscales* pour les collectivités :

Commune de Saint-Pierre-des-Jonquières	63 000 € / an
Communauté de communes de Londinières	122 000 € / an
Département de Seine-Maritime	66 200 € / an

*simulation réalisée en décembre 2024, basée sur les dispositions fiscales de 2023 (source : impots.gouv.fr) pour 4 éoliennes de 6.6 MW.

Les mesures d'accompagnement du projet

Convaincus que la transition écologique doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets éoliens, des mesures dites "d'accompagnement". En voici quelques exemples dans le cadre du projet éolien des Retavernes (déterminées en concertation avec les habitants et élus de Saint-Pierre-des-Jonquières) :

-  Mise en place d'une bourse aux arbres pour filtrer les visibilités du parc depuis les habitations à proximité.
-  Aide renouvelable aux particuliers, pour financer des travaux ou achats en lien avec les économies d'énergie et énergies renouvelables.
-  Participation à l'enfouissement des réseaux aériens dans le bourg de la commune.
-  Passage à l'éclairage LED pour les lampadaires du bourg de la commune.

Le planning prévisionnel

Le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet (qui contient l'ensemble des études de faisabilité) étant finalisé et déposé en préfecture, les prochaines étapes à suivre consistent principalement en des échanges avec l'administration pour suivre l'instruction du dossier.

